



VILLE DE

Nogent
sur-Oise

GRANDIR
S'OUVRIR
TRANSMETTRE

Affiché le : 14 MAI 2025

Retiré le :

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRÊTÉ

accordant un permis de démolir
Au nom de la commune de Nogent sur Oise

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION :

Par : Monsieur Mohammed HAMADOUCHE
Demeurant à : 6 allée des Blancs Limons
60180 NOGENT SUR OISE
Pour : Démolir un appenti en pierre vetuste.
Sur un terrain sis : 6 Allée des Blancs Limons
Références Cadastres : AC247
Superficie du terrain d'assiette : 740 m²
Surface de plancher Démolie : 25 m²

Dossier n° :
PD 60463 25 T0003

Le Maire de Nogent-sur-Oise,

VU la demande de permis de construire présentée le 17 avril 2025 par Monsieur HAMADOUCHE Mohammed,

VU l'objet de la demande :

- Démolir un appenti en pierre vetuste.
- sur un terrain situé : 6 allée des Blancs Limons à Nogent-sur-Oise (60180),
- Démolition d'une annexe de 25 m²,

VU le récépissé de dépôt de la demande affiché le 18 avril 2025,

VU les plans et documents annexés à la demande susvisée,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10 octobre 2019, modifié les 18 février 2021, 15 décembre 2021, 18 décembre 2023 et 08 juillet 2024,

ARRÊTE

Article 1 : Le permis de démolir est accordé.

Article 2 : En application de l'article R 452-1 du code de l'urbanisme, vous ne pouvez pas entreprendre les travaux de démolition avant la fin d'un délai de 15 jours à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- Soit la date à laquelle vous avez reçu notification du présent arrêté.
- Soit la date de transmission de cet arrêté au préfet au titre du contrôle de légalité.

Article 3 : Le bénéficiaire du présent permis de démolir prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens pendant les travaux de démolition.

Article 4 : La présente décision est adressée :

- Au pétitionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception, le **14 MAI 2025**
- Au représentant de l'Etat dans le Département dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, le **14 MAI 2025**

Signé électroniquement par : Patricia RICHARD

Date de signature : 12/05/2025

Qualité : Par délégation du Maire, la 3ème adjointe

Hôtel de Ville
74, rue du Général de Gaulle - Nogent-sur-Oise
03 44 66 30 30 - www.nogent-sur-oise.fr



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles R 410- 19 et R 423-7 du code de l'urbanisme, à la date du présent arrêté, conformément aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales

Dossier n° PD 60463 25 T0003